



Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises

## CONFERENCE BANCAIRE ET FINANCIERE SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

### PISTES DE REFLEXION

#### COMMENT LE SYSTEME FINANCIER PEUT ACCOMPAGNER L'ECONOMIE REELLE AU SERVICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

#### CONTRIBUTION DU CLUB FINANCE

La transition énergétique est une nécessité dictée par l'épuisement des ressources énergétiques fossiles et l'accélération du changement climatique. Qu'ils s'appuient sur un objectif de limitation des émissions de gaz à effet de serre ou d'indépendance énergétique, les différents scénarios de cette transition énergétique prévoient des besoins d'investissements additionnels de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an en France. L'ANCRE<sup>1</sup> évoque le chiffre de mille milliards d'euros entre 2010 et 2050. La question du financement de cette transition énergétique est donc un enjeu clé.

Le Club Finance de l'ORSE, avec l'aide de Michel Lepetit, président de Global Warning, a souhaité s'engager en recueillant les attentes de ses membres et ainsi contribuer à ce débat. Le Club Finance rassemble la majorité des banques, assurances, gestionnaires d'actifs et fédérations professionnelles associées (FBF, AFA, AFG), sur les sujets de RSE dédiés à la finance depuis plus d'une dizaine d'années.<sup>2</sup>

**L'ORSE propose dix thèmes de réflexion dont certains sont articulés autour d'initiatives prises par le Club Finance au cours de ces dernières années. Ces thèmes sont susceptibles de nourrir les débats de la conférence bancaire et financière.** Le Club Finance est à disposition des organisateurs de la conférence pour échanger sur ces thèmes en amont de cette dernière et pour y participer en tant qu'expert. Il est également volontaire pour apporter sa contribution aux suites que le gouvernement est susceptible de à la conférence.

### PRINCIPALES PISTES DE REFLEXION

1. Prendre en compte les spécificités de la transition énergétique
2. Disposer d'un cadre prudentiel et normatif propice au financement de la transition énergétique
3. Envoyer un signal prix fort sur le carbone et l'énergie
4. Favoriser l'épargne de long terme
5. Drainer l'épargne vers la transition énergétique
6. Développer les moyens de financement en faveur de la transition énergétique
7. Créer une ingénierie financière spécifique
8. Développer des mécanismes assurantiels
9. Renforcer le fléchage des produits/ programmes/ entreprises/ projets vers la transition énergétique
10. Faire le lien avec l'agenda climat international

<sup>1</sup> Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie - Scénarios de l'ANCRE - [www.allianceenergie.fr/](http://www.allianceenergie.fr/)

<sup>2</sup> [www.orse.org](http://www.orse.org)

## Préambule

Pour le secteur financier, la transition énergétique regroupe deux dimensions :

- la réduction des consommations d'énergie sur tous les postes où c'est nécessaire et
- l'évolution du mix énergétique vers une offre bas carbone.

**Le secteur financier, conscient des enjeux liés à la transition énergétique, est déjà engagé dans son financement ; la conférence bancaire et financière pourrait être l'occasion de mettre en valeur les bonnes pratiques développées par les acteurs.**

Mais il faut aujourd'hui lui donner une nouvelle dimension. Dans l'hypothèse d'un effort accru, il y a lieu de tenir compte des spécificités liées à cette transition qui génèrent des contraintes particulières, mais aussi d'un certain nombre de blocages liés notamment à la régulation, à la fiscalité, aux normes comptables, à l'absence d'un signal prix fort et pérenne sur le carbone... Ces facteurs ont un impact sur les horizons d'investissement et sur les capacités d'intervention des financeurs.

**Il est donc important que l'Etat puisse en tenir compte dans la définition de ses politiques et qu'il les relaie au niveau européen, voire international car les enjeux de la transition énergétique dépassent largement le cadre national.**

De façon plus générale se pose la question de la structuration des circuits financiers autour de la complémentarité entre acteurs publics et privés. Si l'engagement public peut être décisif dans la gestion des risques financiers et la structuration des circuits de financement, la majeure partie des financements et des investissements doit provenir de sources privées. C'est donc l'articulation entre ces deux sources et le partage des risques qui semble conditionner aujourd'hui la mobilisation de capitaux suffisants à des coûts aussi faibles que possibles. Dans ce circuit, l'engagement public peut prendre plusieurs formes en fonction des instruments et secteurs considérés, mais aussi du rôle envisagé, selon que l'Etat se positionne en acteur du marché ou simple facilitateur.

## Executive Summary

### 1. Prendre en compte les spécificités de la transition énergétique

Le financement de la transition énergétique est appelé à prendre une nouvelle dimension. Dans cette hypothèse, il faut tenir compte des spécificités liées à cette transition, des contraintes et d'un certain nombre de blocages qui ont impact sur les horizons d'investissement et sur les capacités d'intervention des financeurs. Il est important que l'Etat en tienne compte dans la définition de ses politiques et qu'il les relaie au niveau européen, voire international :

- Promouvoir des modèles économiques, juridiques et financiers qui permettent une mise en œuvre optimale des projets
- Garantir aux acteurs privés la stabilité de l'environnement juridique et surtout fiscal tout au long de la durée de vie du montage financier ayant permis l'investissement dans les projets de transition écologique.
- Elaborer une stratégie industrielle et économique de la transition énergétique claire qui détermine les secteurs et les projets d'investissement prioritaires.
- Raisonner en filières et faire travailler tous ses acteurs ensemble.
- Intégrer le risque d'incertitude du fait de la temporalité des projets et des innovations technologiques auxquelles ils sont liés et y apporter des solutions.

### 2. Disposer d'un cadre prudentiel et normatif propice au financement de la transition énergétique

- Le contexte réglementaire prudentiel actuel et programmé (Bale III et Solvency II) pénalise l'investissement de long terme et de très long terme (plus de 30 ans), qui est essentiel au financement de la transition énergétique
- Même remarque s'agissant des normes IFRS

### 3. Envoyer un signal prix fort sur le carbone et l'énergie

- Renforcer la composante carbone nationale au sein des taxes énergétiques existantes et dans la perspective d'une taxe harmonisée à l'échelle européenne
- Positionnement de l'Etat français sur un scénario du prix de l'énergie à long terme

### 4. Favoriser l'épargne de long terme

- Faire évoluer la fiscalité et la réglementation des produits d'épargne dans un sens plus favorable aux investissements de long terme et plus cohérent par rapport aux objectifs de la transition énergétique

### 5. Drainer l'épargne vers la transition énergétique

- Faire un bilan sur l'utilisation du livret développement durable et voir s'il est possible d'améliorer sa lisibilité et son fonctionnement pour en faire un support exclusivement dédié à la transition énergétique.
- S'appuyer sur le levier que représente l'ISR en créant un label dédié,
- Favoriser la montée en puissance des *green bonds* grâce à un suivi attentif des projets financés et à l'implication des pouvoirs publics
- Diversifier le *crowdfunding* en y ajoutant une composante de financement local importante et surtout un système de sélection des projets à partir d'une échelle d'impact de l'investissement basé sur la transition énergétique.

### 6. Développer les moyens de financement en faveur de la transition énergétique

#### S'agissant des particuliers :

- Aménager l'ECO PTZ en transférant vers un tiers certifié la responsabilité de valider les travaux et en y insérant une composante environnementale pour définir le montant d'encours susceptible d'être accordé
- Rationaliser et homogénéiser les spécifications des travaux éligibles aux bouquets, au crédit d'impôt, à la TVA à 5,5%...

- Agir sur la demande par un travail en amont d'explication et de pédagogie pour montrer aux particuliers les avantages à investir dans la rénovation énergétique de leur habitat

#### **S'agissant des entreprises :**

- Développer les initiatives en faveur du financement des entreprises pour la transition énergétique en s'appuyant sur un benchmark des solutions existantes en France (ex : Bpifrance...) et à l'international

#### **7. Créer une ingénierie financière spécifique**

- Proposer des solutions de financement innovantes destinées à prendre le relai des financements classiques, notamment en s'appuyant sur le projet « Financement à impact positif » porté par le Club Finance de l'ORSE
- Mobiliser 50 à 100 mds € sur 10 ans pour financer aux meilleures conditions la rénovation énergétique des bâtiments publics, tout d'abord en France, sans grever la dette publique (projet Société de Financement de la Transition Energétique-SFTE)
- Réfléchir à des systèmes de garanties, autre que celui apporté par SFTE (ex : fonds de garantie pour la rénovation thermique du logement privé ; BEI...)

#### **8. Développer des mécanismes assurantiels**

- Travailler sur de nouvelles offres d'assurances qui faciliteront la mise en œuvre de nouveaux services de la transition énergétique (nouvelles sources d'énergie, changement climatique, nouveaux usages portant sur le partage de certains biens et services...)
- Réfléchir à la création d'une instance permanente sur l'assurance et le changement climatique en France dialoguant avec ses homologues européens et pilotant une réforme planifiée du régime des catastrophes naturelles,
- Réfléchir à la création d'un fonds de solidarité et de prévention des risques climatiques.

#### **9. Renforcer le fléchage des produits/ programmes/ entreprises/ projets vers la transition énergétique**

- Développer un « fléchage » qui permette de tracer et de mesurer les projets /sociétés /programmes /produits relevant du financement de la transition énergétique, en s'appuyant notamment sur plusieurs initiatives du Club Finance de l'ORSE (lignes directrices pour le secteur financier en matière d'énergie; projet de guide méthodologique pour la quantification des émissions (directes et indirectes) de GES du secteur financier...)
- Réfléchir à la création d'un label TEE permettant de « tracer » les projets d'investissement et de financement relevant de cette catégorie.

#### **10. Faire le lien avec l'agenda climat international**

- Intégrer les réflexions issues de la conférence bancaire et financière dans l'agenda international (notamment PARIS CLIMAT 2015), les enjeux de la transition énergétique dépassant largement le cadre national.
- Mettre en avant les initiatives des acteurs financiers français dans ce domaine

## 1. PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

---

Avant de développer les solutions et initiatives du secteur pour encourager le financement de la transition énergétique, il est nécessaire d'insister sur les spécificités liées à cette dernière.

### ▪ Stabilité réglementaire et fiscale

Investir dans la transition énergétique peut être perçu comme trop risquée par les financeurs. Plus l'horizon des investissements est lointain ou plus le contexte est perçu comme instable, plus l'évaluation des risques associés à ce financement est complexe et la probabilité du retour sur investissement est faible.

**La transition énergétique, qui porte dans une large mesure sur des infrastructures de très long terme, subit les contraintes que connaissent actuellement tous les projets de très long terme pour leur financement en Europe.** *Les tendances à l'œuvre en matière de changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles rendent encore plus criante la nécessité de mobiliser davantage d'investissements à long terme dans l'énergie à faible intensité de carbone, dans l'utilisation raisonnée de l'énergie et des ressources et dans les infrastructures qui s'y rapportent, si l'on veut atteindre l'objectif politique d'une limitation à moins de deux degrés du réchauffement climatique et du découplage entre la croissance économique et la consommation des ressources*<sup>3</sup>.

La garantie pour les acteurs privés d'une stabilité du contexte réglementaire et fiscal tout au long de la durée de vie des montages financiers ayant pour but de financer la transition énergétique est primordiale.

**L'occasion de cette conférence bancaire et financière est de bâtir des modèles économiques, juridiques et financiers permettant la mise en œuvre de ces projets de manière optimale en garantissant aux acteurs privés la stabilité de l'environnement juridique et surtout fiscal tout au long de la durée de vie du montage financier ayant permis l'investissement dans la transition écologique.**

A ce titre, les incertitudes et revirements concernant la filière des énergies renouvelables illustrent le manque de visibilité à long terme ne rendant pas propice les investissements nécessaires au développement d'une filière pourtant essentielle dans la transition énergétique.

### ▪ Diversité des secteurs apporteurs de solutions à la transition énergétique

Les investissements nécessaires à la transition énergétique sont d'une extrême diversité : l'énergie, le bâtiment, l'industrie, l'agriculture, les déchets, les transports et tous les matériaux, process et technologies pouvant contribuer à l'efficacité énergétique comme des secteurs clés et prioritaires de cette thématique. Ce sont les secteurs concernés par les projets d'investissements liés à la transition énergétique en tant qu'apporteurs de solutions à cette transition.

Tous ces secteurs, qui mobilisent des technologies et des acteurs très différents et comportent des rentabilités socio-économiques très variables en intensité et en délai ne peuvent pas être traités par un modèle économique, juridique et financier unique. Il faut donc bâtir un modèle au moins par catégorie d'investissement.

**Le plus important réside dans la capacité de la puissance publique à élaborer une stratégie industrielle et économique de la transition énergétique claire qui détermine les secteurs et les projets d'investissement prioritaires. Le secteur financier pourra ainsi en déduire une liste transparente et phasée de projets/programmes dans lesquels investir.**

### ▪ Transversalité de la transition énergétique

La transition énergétique revêt un **caractère transversal** en ce qu'elle concerne tous les acteurs économiques : les particuliers, les collectivités locales, l'Etat, les entreprises c'est-à-dire tout ceux qui contribuent par leurs investissements à cette transition. Ce qui en fait un projet macro-sociétal.

La transition énergétique exige de **raisonner en filières et de faire travailler tous ces acteurs ensemble pour bâtir des modèles économiques, juridiques et financiers permettant la mise en œuvre optimale des projets/programmes identifiés à un coût global minimisé.** Les obstacles à la décision d'investissement dans la transition énergétique doivent être soigneusement analysés selon les catégories d'investisseurs « physiques ».

---

<sup>3</sup> Livre vert de la commission européenne sur le financement à long terme de l'économie européenne, page 1, mars 2013

- **La question de la temporalité et de l'innovation**

Les projets de financement liés à la transition énergétique peuvent revêtir un caractère particulièrement risqué du fait de la temporalité du projet d'une part, et des innovations technologiques auxquelles ils sont liés, d'autre part. Ces projets relèvent d'une grande diversité de secteurs qui nécessitent parfois de mobiliser des technologies encore peu éprouvées ou incertaines et ils comportent des rentabilités socio-économiques et financières très variables en intensité, en temps et en délai. **Il est donc nécessaire, pour appuyer le financement de la transition énergétique, d'intégrer le risque d'incertitude et d'y apporter des solutions.**

- **La question de la mesure de l'efficacité énergétique**

Le développement de programmes d'efficacité énergétique devrait d'abord reposer sur la valeur économique produite. **La mesure du résultat énergétique des actions engagées pose un certain nombre de problèmes techniques sur lesquels il est nécessaire de travailler en liaison avec les industriels et les énergéticiens.** Cette question est cruciale tant pour l'investisseur physique, les financeurs et les Pouvoirs Publics.

## 2. **DISPOSER D'UN CADRE PRUDENTIEL ET NORMATIF PROPICE AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE**

---

- **La réglementation prudentielle**

**Le contexte réglementaire prudentiel actuel et programmé pénalise l'investissement de long terme et de très long terme (plus de 30 ans), qui est essentiel au financement de la transition énergétique:**

- les règles prudentielles des banques avec Bale III comportent de nouvelles obligations sur le minimum des fonds propres et sur les montants des actifs à garder au bilan en regard d'un même volume de crédit. Ces nouvelles exigences contraignent les banques dans le volume de crédit qu'elles peuvent accorder<sup>4</sup>.
- dans le cas de Solvency II, les obligations requises en capital pour couvrir les différents risques s'avèrent peu favorables aux investissements de long terme que ce soit dans les entreprises ou dans les projets d'infrastructures.

- **Les normes IFRS**

La transition énergétique suppose d'immobiliser, pour de longues périodes, une fraction de l'épargne disponible pour pouvoir s'appuyer sur des investissements de long terme. **Ainsi une des piste de réflexion serait de mieux prendre en compte le long terme dans les normes comptables et dans les *business models* des investisseurs de long terme et en valorisant mieux les passifs longs de manière comptable, notamment dans la prochaine norme IFRS 9<sup>5</sup>.**

## 3. **ENVOYER UN SIGNAL PRIX FORT SUR LE CARBONE ET L'ENERGIE**

---

La rentabilité des investissements relatifs à la transition énergétique est notamment corrélée à l'évolution des prix à long terme de l'énergie et du carbone. Des signaux de prix adaptés constituent un des leviers les plus puissants ayant pour but de permettre un alignement de la rentabilité des projets avec les enjeux de la transition énergétique dans les décisions des acteurs économiques. De par leur rôle, les autorités publiques peuvent aider les acteurs à tenir compte des impacts écologiques liés aux investissements.

<sup>4</sup> Actualité bancaire, numéro 560, janvier 2013, Fédération Bancaire Française

<sup>5</sup> Le financement de la transition écologique, Dominique Dron, page 24

- **La mise en place d'une composante carbone**

A ce titre, **renforcer la composante carbone nationale au sein des taxes énergétiques existantes** et dans la perspective **d'une taxe harmonisée à l'échelle européenne contribuerait à orienter les financements dans le sens de la transition énergétique** tout en permettant au marché européen de permis ETS de jouer un rôle plus efficient pour le moyen et long terme.

- **Un positionnement clair et un outil national d'anticipation du prix de l'énergie à long terme**

**L'Etat français pourrait aussi se positionner sur un scénario du prix de l'énergie à long terme.** Ce scénario doit être crédible, et réévalué régulièrement par des experts indépendants, par exemple, en s'inspirant du travail de l'OCDE<sup>6</sup>, qui semble retenir une hausse tendancielle du prix du baril de pétrole de l'ordre de 5\$ par an. Notons aussi les travaux de la DG Energie qui vont dans le sens de la fixation d'un prix de l'énergie sur le long terme<sup>7</sup>. Le scénario de prix produit chaque année durant l'été par le Ministère des finances et un groupe d'experts lors de l'élaboration du PLF donne un rôle majeur au prix du pétrole, mais il ne porte que sur le court terme. Le groupe de travail Quinet en charge de l'Evaluation socioéconomique des investissements publics (2013), qui a à nouveau analysé la question sensible du taux d'actualisation à long terme, pourrait être de nouveau mobilisé sur cette proposition.

- **Un système de prix de l'énergie incitant les utilisateurs à des comportements vertueux**

Les modalités de facturation de l'énergie devraient permettre d'intégrer ce facteur.

#### 4. FAVORISER L'EPARGNE DE LONG TERME

---

L'épargne financière des ménages français est généralement estimée à 3500 milliards d'euros. **Compte-tenu des besoins de financement à allouer à la transition énergétique, il est nécessaire de faire appel à cette réserve de capitaux.**

*Le principe de l'épargne de long terme prend une importance particulière quand il s'agit du financement de la transition énergétique qui requiert que la perspective de moyen/long terme et que la prise de risque soient efficacement gérés<sup>8</sup>.* Il s'agit de faire évoluer la fiscalité et la réglementation des produits d'épargne dans un sens plus favorable aux investissements de long terme et plus cohérent par rapport aux objectifs de la transition énergétique.

De son côté, la Feuille de route de la Commission Européenne, pour répondre aux besoins de financement à long terme de l'économie européenne, propose dans sa catégorie d'action « Mobiliser des sources privées de financement à long terme » de mobiliser davantage d'épargne personnelle tout en répondant à l'objectif de renforcer la capacité des fonds de retraite professionnelle d'investir dans des actifs financiers au profil économique à long terme (...). Comme indiqué plus haut, cela suppose aussi plus de constance du législateur en matière de fiscalité de l'épargne longue, afin de restaurer la confiance.

#### 5. DRAINER L'EPARGNE VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE

---

Au-delà de la responsabilité sociétale, la mobilisation de l'épargne au profit de la transition énergétique suppose de présenter aux investisseurs institutionnels et particuliers un « mix » de maturité, risque et rendement correspondant à leurs attentes et au moins aussi attractifs que les autres classes d'actifs qui leur sont proposées :

<sup>6</sup> OECD Economics Department Working Papers, *The Price of Oil – Will it Start Rising Again?* Par Jean-Marc Fournier, Isabell Koske, Isabelle Wanner, Vera Zipperer, 2013

<sup>7</sup> COMMISSION STAFF WORKING DOCUMENT, Energy prices and costs report, 17/03/2014

<sup>8</sup> Livre vert de la commission européenne sur le financement à long terme de l'économie européenne, page 1, mars 2013

- **Livrets réglementés**

L'Etat a son rôle à jouer en incitant à l'utilisation de certains véhicules d'épargne réglementée pour le financement des projets de la transition énergétique. Dans ce cadre, il serait utile de **faire un bilan sur l'utilisation du livret développement durable et voir s'il est possible d'améliorer sa lisibilité et son fonctionnement pour en faire un support exclusivement dédié à la transition énergétique.**

- **L'ISR, un autre levier d'action**

Les principaux acteurs de l'ISR en France<sup>9</sup> ont rappelé dans leur déclaration commune que la création « *d'un label ISR ayant une reconnaissance publique et qui serait assorti d'un soutien et d'incitations publiques permettrait d'accélérer le développement de l'ISR, d'améliorer l'information des épargnants et in fine d'orienter l'épargne des Français vers des entreprises et entités publiques mieux disantes en termes de qualité de leur RSE, contribuant ainsi au développement durable et/ou favorisant la transition énergétique.*

*L'ISR englobe bien évidemment les aspects environnementaux et à ce titre, il a notamment un impact sur la transition énergétique mais son champ d'action est plus large. Si l'ISR peut contribuer au financement de la transition, son objectif est plus général, considérant que le développement durable de l'économie doit s'appuyer sur trois piliers ESG indissociables ».*

Il nous apparaît donc qu'**au-delà d'un éventuel label ISR à promouvoir au niveau européen, l'État doit contribuer à orienter les financements privés de l'économie dans un sens plus favorable à la transition énergétique et aux investissements associés.** En ce sens un label spécifique lié à la TEE pourrait se justifier (voir ci-après paragraphe consacré au fléchage).

- **Les green bonds et obligations responsables: une initiative de place**

L'approche sectorielle et le fléchage commencent à prendre une part prépondérante dans le financement<sup>10</sup>. A ce titre, l'initiative des *green bonds* illustre bien la capacité du secteur financier à se mobiliser de manière volontaire sur le financement de la transition énergétique en labellisant un outil dédié. Les investissements requis pour réussir la transition énergétique concernent principalement les infrastructures. Il s'agit donc essentiellement d'actifs financés par de la dette. Or, dans un contexte général de désintermédiation des acteurs bancaires, cette dette sera de plus en plus financée par des obligations. Les marchés obligataires mondiaux sont profonds et les investisseurs institutionnels y sont les principaux acteurs en détenant collectivement plus de 80 000 milliards de dollars. En parallèle, ces dix dernières années, les investisseurs institutionnels ont de plus en plus intégré les questions environnementales et sociales dans leur gestion. En témoignent les 170 milliards d'actifs sous gestion ISR en France aujourd'hui. C'est dans ce contexte que les Green Bonds interviennent comme un outil potentiel du financement de la transition énergétique.

Les fonds levés par les Green Bonds sont alloués au financement de projets environnementaux ou d'activités qui incluent explicitement des objectifs environnementaux et/ ou sociaux. Le marché des Green Bonds avance aujourd'hui vers une standardisation, notamment via la formulation des Green Bonds Principles<sup>11</sup> soutenus par 25 banques internationales<sup>12</sup> et qui assurent la transparence des transactions sur le marché des green bonds.

Le marché des Green Bonds a connu un développement notable en 2013 et se poursuit en 2014. La France dispose de plusieurs atouts sur ce marché. En dehors du marché des supranationaux (BEI, Banque Mondiale), les principaux émetteurs de Green Bonds se trouvent dans notre pays : EDF, Unibail Rodamco, Air Liquide, Région Ile de France et cette tendance devrait se poursuivre.

**Ce développement devrait s'accompagner d'un suivi attentif des projets financés afin de garantir un véritable développement de ce marché dans la durée, au-delà de l'engouement actuel pour le « vert », concept parfois mal défini. Il est important de s'assurer que l'impact environnemental, mais aussi social des émissions est bien réel, ce qui suppose un effort de définition préalable (cf paragraphe fléchage ci-après). Par**

<sup>9</sup> AFG, AFNOR, CIES, Finansol, FIR, Novethic, ORSE, Paris-Europlace

<sup>10</sup> <http://www.agefi.fr/articles/des-banquiers-se-penchent-sur-les-obligations-vertes-1303205.html>

<sup>11</sup> Green Bonds Principles : <http://www.ceres.org/press/press-releases/green-bond-principles-created-to-help-issuers-and-investors-deploy-capital-for-green-projects>

<sup>12</sup> Dont Crédit Agricole, BNP Paribas, HSBC, Société Générale



ailleurs, les pouvoirs publics gagneraient à s'impliquer davantage pour favoriser la montée en puissance de ce marché.

- **Le crowdfunding**

Le recours à des bourses de projets dédiés à la transition énergétique avec appel à public à des financements, de type *crowdfunding*, est un moyen intéressant de diversifier les financements., en y ajoutant une composante de financement local et surtout un système de sélection des projets basé sur une échelle d'impact de l'investissement sur la transition énergétique.

## 6. DEVELOPPER LES MOYENS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

---

- **Les particuliers :**

Les dispositifs actuels de financements de la rénovation énergétique des bâtiments sont trop complexes pour les clients et les réseaux de distribution : il y a trop de produits peu lisibles, aucune homogénéité au niveau de l'éligibilité à tel ou tel système.

Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments devrait passer par:

- une optimisation de la distribution des financements requis pour la réalisation des travaux de rénovation nécessaires.
- une simplification des produits pour favoriser l'appropriation et la vente par les canaux de distribution
- Une rationalisation et une homogénéisation des spécifications des travaux éligibles aux bouquets, au crédit d'impôt, à la TVA à 5,5%...

### Aménager l'Eco PTZ

Malgré la forte implication de l'ensemble des acteurs concernés (banques, artisans, entreprises du bâtiment...) et les moyens déployés par les banques pour former leurs équipes et adapter leur organisation à la distribution de l'Eco PTZ, la réglementation complexe pour définir les travaux éligibles est souvent source de retards dans le montage des dossiers. Après plusieurs demandes, les clarifications et simplifications nécessaires qui permettraient d'accélérer la réalisation des projets et d'augmenter le nombre d'Eco PTZ n'ont pas été apportées. Les établissements de crédit rappellent à ce propos qu'ils n'ont pas la compétence pour contrôler le respect des normes de rénovation énergétique définissant les travaux éligibles. C'est pourtant un des freins au succès de ce produit. **La responsabilité du contrôle de l'éligibilité des travaux devrait être transférée vers un tiers certifié.**

**Il serait intéressant aussi d'apporter une composante environnementale à ce produit** en faisant en sorte que le niveau d'encours tienne compte de sa valeur ajoutée environnementale : plus l'investissement apporte des économies, plus il donne droit à des financements à taux zéro.

### Agir sur la demande

La mise en œuvre d'une offre dédiée pour financer les travaux de rénovation énergétique ne suffit pas. Un travail en amont d'explication et de pédagogie pour montrer aux particuliers les avantages à investir est nécessaire. Pour faciliter la prise de décision, **une approche intégrée « clé en main » telle que mise en œuvre par exemple par certains producteurs d'énergie associant les financeurs, les entreprises apporteurs de solutions techniques et les artisans du bâtiment peuvent avoir un effet de levier significatif sur la demande.**

- **Les entreprises**

Le plan stratégique de BPI France est un exemple intéressant de ce qu'il est possible de faire en la matière. Ce plan a pour but de renforcer les actions de la Banque et de développer de nouvelles activités afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux de l'économie. Ainsi la transition énergétique et environnementale constitue une priorité pour Bpifrance aussi bien en direction des entreprises de cette filière que pour promouvoir et financer, auprès du plus grand nombre, des démarches d'efficacité énergétique. Bpifrance a segmenté en trois grandes catégories les entreprises concernées par la transition énergétique et environnementale (Producteurs, Installateurs, Consommateurs) et se mobilisera principalement sur les filières de la production d'énergie à partir de sources renouvelables, l'optimisation des consommations de ressources naturelles et sur la gestion du cycle de vie des ressources naturelles à travers ses quatre catégories de métiers: les investissements (Fonds Ecotechnologies...), les aides à l'innovation, les financements et les garanties.

Par ailleurs, Bpifrance participera au financement de l'efficacité énergétique des entreprises « tous secteurs » à travers le développement d'un prêt vert mobilisé sur les nouvelles capacités d'intervention du programme « Investissements d'avenir ».

**Au-delà, il conviendrait de réfléchir à des modalités d'accès simplifiées des TPE au prêt « Eco Energie », et d'allouer les moyens nécessaires à une distribution de masse par l'ensemble des réseaux bancaires<sup>13</sup>, afin d'en développer le déploiement, actuellement très restreint.**

Plus généralement, **le développement des filières économiques contribuant directement à la transition énergétique (ex : solutions de financement pour les entreprises innovantes sur les technologies bas carbone...) serait à faciliter.**

**Des solutions seraient aussi à rechercher dans le domaine des énergies renouvelables (ex : fonds d'investissement pour racheter les participations détenues dans les projets par les opérateurs afin de libérer les fonds nécessaires à de nouveaux projets...).**

**La conférence bancaire et financière serait l'occasion d'examiner ces différentes pistes en regard de l'existant. Cet examen pourrait être complété par un benchmark des solutions développées à l'étranger<sup>14</sup>.**

## 7. CREER UNE INGENIERIE FINANCIERE SPECIFIQUE POUR FINANCER LA TRANSITION ENERGETIQUE

Dans un certain nombre de cas, il peut s'avérer nécessaire d'améliorer les solutions existantes, mais aussi de compléter les mécanismes traditionnels. A travers la multiplication des acteurs et des projets, la transition énergétique offre de nouvelles opportunités pour des mécanismes de financement innovants afin de répondre à ces nouveaux enjeux. Des premières pistes sont données ci-après à titre d'exemples. Elles pourraient être discutées et approfondies lors de la conférence.

Au-delà de cette première liste, il pourrait être utile de fournir un espace de recherche académique en France à vocation internationale s'appuyant sur l'excellence de notre recherche (CNRS,...) et la mobilisation des acteurs financiers où la modélisation des différents scénarios de transition énergétique pourrait être évaluée en vue d'élaborer différentes modalités de leur financement (canaux, institutions financières, cadre réglementaire).

- **Le projet «Financement à impact Positif »: répondre au besoin de financement additionnel (voir détail en annexe 3)**

Cette initiative portée par le Club Finance de l'ORSE, avec la participation de l'UNEP Fi, vise, pour les opérations sélectionnées pour leurs impacts positifs (et/ou négatifs bien mitigés) dans le domaine de la transition énergétique (voir paragraphe fléchage ci-après) à développer **des solutions de financement innovantes destinées à prendre le relai des financements classiques** quand ceux-ci atteignent leurs limites, soit que les projets sont jugés insuffisamment rentables, soit à cause du risque qu'ils représentent (car ils impliquent des technologies peu éprouvées), soit parce qu'ils n'atteignent pas une taille suffisamment importante (type financement PME).

L'initiative « Positive Impact Finance » vise à maximiser la valeur économique créée et à minimiser le support public.

- **La Société de Financement de la Transition Énergétique (SFTE)**

La Société de Financement de la Transition Énergétique (SFTE) est une des solutions envisageables pour lever les freins pesant sur le financement du long terme, et stimuler le crédit vers la transition énergétique. Une étude de faisabilité est réalisée par l'association AFTER avec le soutien d'un large consortium. Son objectif est de mobiliser 50 à 100 mds € sur 10 ans pour financer aux meilleures conditions la rénovation énergétique des bâtiments publics, tout d'abord en France, sans grever la dette publique.

<sup>13</sup> Comme c'est par exemple le cas du Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)

<sup>14</sup> Comme cela a été fait par l'IDDRI par exemple : Les cadres réglementaires pour la réhabilitation thermique, Regards croisés sur les politiques françaises et allemandes – 15/01/2013

Avec 40% des consommations d'énergie en France et en Europe, le bâtiment représente un segment majeur et prioritaire de la transition énergétique : les besoins d'investissement se chiffrent en centaines de milliards d'euros. Le potentiel associé en termes de création d'emplois est considérable.

Au cœur du dispositif, la SFTE accordera une garantie d'excellente qualité aux prêts des banques commerciales. Des solutions de titrisation simple et transparente favoriseront par ailleurs ces prêts à très long terme. Enfin, des leviers économiques et industriels seront actionnés : économies d'échelle, mutualisation des projets, courbe d'apprentissage volontariste, etc. La SFTE créera aussi les conditions d'une mobilisation de ressources complémentaires disponibles (BEI, Fonds d'épargne).

Le Contrat de Partenariat de Performance Énergétique (CPPE) se révèle particulièrement adapté aux types d'investissements visés. Il repose en effet sur un engagement contractuel d'atteinte d'un niveau cible d'efficacité énergétique, faisant l'objet de mesures effectives ex post systématiques. Plusieurs adaptations seront proposées pour optimiser le CPPE (accès aux PME, flexibilité, standardisation, ...).

A juste titre, la SFTE bénéficiera du traitement hors-bilan de la garantie publique et de Partenariats Public-Privé (PPP) avec CPPE qui transfèrent effectivement certains risques sur des opérateurs privés. La juste comptabilisation hors dette publique des travaux d'efficacité énergétique apportera ainsi une contribution essentielle pour déclencher un changement d'échelle en France et en Europe.

Les membres du consortium du projet SFTE remettront au gouvernement le rapport final de la phase de faisabilité en septembre 2014 à l'occasion de la conférence environnementale.

#### ▪ Les garanties pour diminuer les risques des projets de la TEE

Il est important **d'identifier les domaines et les projets de la transition énergétique sur lesquels les solutions pour accélérer l'engagement de financements privés se situent dans l'apport de dispositifs de garantie permettant un effet de levier entre les fonds propres nécessaires et le montant des financements déployés.** A titre d'exemple, citons, outre la SFTE, le projet de fonds de garantie pour la rénovation thermique du logement privé<sup>15</sup>.

Il est aussi nécessaire de repérer les domaines où la BEI ou d'autres dispositifs européens pourraient intervenir ainsi que les possibilités d'apporter des garanties indirectes à travers des prêts subordonnés (junior debt) ou fonds de réserve de « first loss ».

## 8. DEVELOPPER DES MECANISMES ASSURANTIELS

---

Les assurances, en tant qu'investisseurs de long terme, sont concernées par les enjeux du financement de la transition énergétique. Ils peuvent aussi y contribuer en tant qu'apporteurs de solutions, notamment en travaillant sur de nouvelles perspectives d'offres d'assurances qui faciliteront la mise en œuvre de nouveaux services de la transition. **L'émergence de l'économie circulaire, la transformation des pratiques des consommateurs ou des entreprises visant le partage de certains biens et de certains services, les enjeux liés aux nouvelles sources d'énergie, les risques liés aux impacts déjà présents du changement climatique ouvrent la voie à de nouvelles perspectives d'offres d'assurances qui faciliteront la mise en œuvre de nouveaux services de la transition énergétique.**

Compte-tenu du rythme actuel du changement climatique, il sera nécessaire d'anticiper les adaptations aux impacts dus à ce changement. Ceci appelle une réflexion sur les mécanismes assurantiels à l'œuvre en Europe et en France, sur le rôle des acteurs mutualistes « régionaux », sur celui des assureurs internationaux, des réassureurs, et des Etats. **On pourrait envisager la création d'une instance permanente sur l'assurance et le changement climatique** en France, dialoguant avec ses homologues européens, avec les grands acteurs, et pilotant une réforme planifiée du régime des catastrophes naturelles et notamment un travail de fond sur le zonage géographique. **La création d'un fonds de solidarité et de prévention des risques climatiques, doté de ressources conséquentes de très long terme, pourrait être mise à l'étude.**

<sup>15</sup> Rapport sur le financement de la rénovation énergétique des logements privés, Pierre Ducret, Juin 2013

## 9. RENFORCER LE FLECHAGE DES PRODUITS/ SOCIETES/ PROGRAMMES/ PROJETS VERS LA TRANSITION ENERGETIQUE

---

La nécessaire coopération entre le gouvernement, les agences gouvernementales, les agences multilatérales et le secteur privé nécessite un partage clair des objectifs : un « fléchage » (voir les *green bonds* plus haut) qui permette de tracer et de mesurer les projets /sociétés /programmes /produits relevant du financement de la transition énergétique.

**Plusieurs initiatives du Club Finance<sup>16</sup> de l'ORSE sont de nature à faciliter ce fléchage. Ainsi en va-t-il des lignes directrices pour le secteur financier en matière d'énergie (charbon, nucléaire, pétrole ...) publiées en mai 2013 (Voir détail en annexe 1). L'objectif est d'aider les établissements financiers à agir dans le sens d'une transition vers une économie moins carbonée.**

Deux autres chantiers allant dans le même sens sont actuellement en cours

- **l'initiative Financement à Impact Positif**, déjà citée qui développe des outils d'identification et d'évaluation des impacts potentiellement positifs et négatifs de l'objet du financement,
- **le projet de guide méthodologique pour la quantification des émissions de GES** liées au fonctionnement propre des institutions financières et de celles induites par leurs activités d'investissement et de financement. Ce projet est mené en partenariat avec l'Ademe et l'Association Bilan Carbone, avec le soutien technique du cabinet Carbone 4.

**Ces initiatives sont à voir comme des contributions qui pourraient constituer avec d'autres, le socle nécessaire à la création d'un label TEE pour les projets d'investissement et de financement relevant de cette catégorie.**

## 10. FAIRE LE LIEN AVEC L'AGENDA CLIMAT INTERNATIONAL

---

**L'ORSE estime qu'il serait opportun d'intégrer les réflexions issues de la conférence bancaire et financière dans l'agenda international (notamment PARIS CLIMAT 2015) car les enjeux de la transition énergétique dépassent largement le cadre national. Ce serait l'occasion de mettre en avant les initiatives des acteurs financiers français dans ce domaine.**

---

<sup>16</sup> Détails des initiatives citées en annexe

## Références bibliographiques

Parmi les éléments qui ont contribué à nourrir notre réflexion et nos débats, notons notamment :

- Livre vert Commission Européenne sur le financement de long-terme, Mars 2013
- Feuille de route de la Commission pour répondre aux besoins de financement à long terme de l'économie européenne, Commission Européenne, mars 2014
- *Energy prices and cost report, Communication from the Commission to the European parliament, the council, the European economic and social committee and the committee of the regions*, Janvier 2014
- Contribution AFEP au livre vert sur le financement de long terme, juin 2013
- Plan national stratégique Bpifrance, mars 2014
- Présentation de la priorité stratégique transition énergétique et environnementale du groupe Caisse des Dépôts
- Contribution Michel Lepetit pour l'ORSE
- Livre Blanc sur le financement de la transition écologique, Dominique Dron
- Contribution HSBC France, Consultation relative au Livre Blanc sur le financement de la transition écologique, Février 2014
- Rapport HSBC & Climate Bonds Initiative: Bonds and Climate change: State of the market in 2013
- Rapport CESE La transition énergétique : 2020-2050 : un avenir à bâtir, une voie à tracer
- Rapport sur le financement de la rénovation énergétique des logements privés, Pierre Ducret pour la Caisse des Dépôts, Juin 2013
- Activité Climat du groupe AFD en 2012, bilan d'activité du groupe AFD dans le domaine de la lutte contre le changement climatique
- Stratégie Climat/ Développement 2012-2016 de l'AFD, AFD, avril 2014
- *Mapping of Green Finance delivered by IDFC members in 2012, International Development Finance Club*
- *The Green Investment Report, The ways and means to unlock private finance for green growth*, WEF/ Green Growth Alliance, 2013
- Publication Repères « Pour un ISR au service de la transition écologique », numéro 166, Juillet 2013, CGDD
- Déclaration commune pour un label ISR – AFG, AFNOR, FINANSOL, CIES, FIR, Novethic/ CDC, ORSE, Paris Europlace, Janvier 2014
- Pour une transition énergétique, levier de performance écologique et économique en France et en Europe, AFEP/ Cercle de l'industrie, Janvier 2014
- Note Energie & Prospérité, Financements et Evaluations de la Transition Energétique, Global Warning, 2014
- Dossier Paris Europlace sur le Financement long terme, janvier 2014
- Synthèse des travaux du débat national sur la transition énergétique de la France
- Contribution sur le livre blanc du financement de la transition écologique et énergétique, Préparation de la conférence bancaire et financière, Contribution Caisse des Dépôts, 24 janvier 2014
- Présentation IDDRI, Les cadres réglementaires pour la réhabilitation thermique, Regards croisés sur les politiques françaises et allemandes – 15/01/2013

## ANNEXE 1

### LES POLITIQUES SECTORIELLES

Sur la base des politiques sectorielles initiées par certaines institutions financières dès 2011, les membres du Club Finance de l'ORSE ont souhaité initier **une réflexion collective afin d'établir des Lignes Directrices qui couvrent l'ensemble des services financiers destinés au secteur de l'énergie.**

Réunissant des acteurs majeurs du financement de l'économie en France et à l'international qui sont, à ce titre, amenés à soutenir des secteurs d'activité porteurs de risques sociaux et/ou environnementaux, le groupe de travail du Club Finance de l'ORSE sur les Lignes Directrices a abouti à une publication en 2013.

Les Lignes Directrices analysent les risques sociaux et/ ou environnementaux liés au secteur de l'énergie :

- Les centrales thermiques au charbon,
- Les mines,
- Le pétrole et le gaz,
- Les barrages et l'énergie hydro-électrique
- Les centrales nucléaires.

**Elles couvrent l'ensemble des services financiers** en matière de financement, d'investissement/ placement et d'opérations de commerce international ou de services (paiement, assurance, fusion & acquisition, conseil) concernant ce secteur.

Ce *white paper* a pour objet de recueillir les meilleures pratiques observées sur le marché, pour qu'elles servent de base à la rédaction de politiques sectorielles propres à chaque établissement financier.

La qualité des travaux du Club Finance repose sur la forte implication de ses membres et le partage d'expériences avec des experts d'horizons diversifiés. L'élaboration de ces Lignes Directrices a fait l'objet de fructueux échanges avec de nombreuses parties prenantes du secteur de l'énergie en particulier des entreprises et des ONGs.

**Ce document est l'aboutissement d'un travail collectif destiné à guider la réflexion de l'ensemble de ses membres et à les aider à agir dans le sens d'une transition vers une économie moins carbonée.**



**Vous pouvez retrouver ce travail et le télécharger à l'adresse suivante :**

[http://www.orse.org/lignes\\_directrices\\_pour\\_les\\_services\\_financiers\\_dans\\_le\\_secteur\\_de\\_l\\_energie-52-254.html](http://www.orse.org/lignes_directrices_pour_les_services_financiers_dans_le_secteur_de_l_energie-52-254.html)

## ANNEXE 2

### FINANCEMENT A IMPACT POSITIF

#### a- Contexte

Le marché de l'Impact Investing s'est développé depuis quelques années dans l'idée de répondre aux demandes croissantes d'investissements générant un impact sociétal positif couplé à un niveau de rentabilité financière satisfaisant.

L'idée est de plus en plus reconnue que des modèles innovants d'ingénierie financière peuvent apporter une solution complémentaire aux modèles classiques de financement.

Les enjeux liés à la transition énergétique et écologique, les risques liés aux impacts déjà perceptibles du changement climatique et les besoins d'accès des pays en voie de développement à des infrastructures et des services répondant au besoins de première nécessité (alimentation, énergie, santé, transports...) rendent les besoins de financement considérables. Dans ce contexte, il est indispensable d'apporter de la finance additionnelle, en mobilisant davantage le secteur privé appelé à relayer les financeurs publics dont les moyens d'intervention sont de plus en plus contraints.

#### **L'objectif de la démarche de financement à impact positif:**

-> **Apporter des solutions adaptées et innovantes de financement de ces problématiques émergentes<sup>17</sup> en créant une nouvelle classe d'actifs qui réponde à ce fort besoin de finance additionnelle.**

-> **Favoriser la collaboration entre le secteur public et privé et optimiser l'effet de levier** qui peut être apporté par les Gouvernements, les IFSP et/ou les Multilatéraux et les Agences de Développement sur les financements de projets.

-> **Encourager le financement d'activités ayant un impact positif pour la population, l'environnement ou le développement économique** soit les trois piliers du développement durable tels que définis par le rapport fondateur dit « Brundtland<sup>18</sup> ».

#### **Financement des investissements et développement durable**

L'ADN d'une banque est d'apporter des solutions de financement appropriées à ses clients, qu'ils soient des particuliers, des entreprises ou des Etats.

Mais aujourd'hui, certains investissements liés aux enjeux énumérés ci-dessus ne trouvent pas de financement soit parce qu'ils sont jugés peu rentables, soit à cause du risque qu'ils représentent car ils impliquent des technologies très peu éprouvées, soit parce qu'ils n'atteignent pas une taille organisationnelle suffisamment importante (type financement PME). Le financement à impact positif tend à trouver des solutions de financement additionnelles pour pallier ce *funding gap*.

#### **Remédier à un besoin d'investissement par la création d'une nouvelle classe d'actifs**

Les banques entendent répondre aux besoins structurels mondiaux par leur expertise de techniciens de la finance tout en contribuant par leur rôle historique fondamental au financement de l'économie réelle.

La démarche du financement à impact positif repose sur le principe selon lequel tout investissement économiquement justifié doit pouvoir trouver une solution de financement. Le projet Financement à Impact Positif entend remédier à ce *funding gap* en proposant une nouvelle classe d'actifs : qui apporte du financement additionnel, qui réponde aux besoins des investisseurs institutionnels et des gestionnaires d'actifs, qui mobilise des revenus connexes aux investissements qui sont encore peu utilisés (ex : les externalités), qui tire parti des portefeuilles de créances (constitués ou à constituer) peu exploités jusqu'à présent et qui optimise l'effet de levier qui peut être apporté par la puissance publique<sup>19</sup> sur ces investissements.

<sup>17</sup> Towards a Green Economy, PNUE - 2011

<sup>18</sup> Our Common Future, Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Nations Unies, 1987

<sup>19</sup> Les Gouvernements, les IFSP et/ou les Multilatéraux et les Agences de Développement

**b- Le groupe de travail Positive Impact Finance :**

Le groupe de travail de l'ORSE rassemble des banques, des assureurs, des investisseurs ainsi que des agences de développement et institutions financières à statut particulier. **Il rassemble donc les acteurs clés de la solution.** Il a été lancé en octobre 2012 à l'initiative de la Société Générale qui a souhaité partager sa méthodologie et créer une initiative de place sur cette démarche. L'UNEP FI y est associée ce qui donne au projet une assise internationale.

**-> Première phase : Développer une méthodologie commune et partagée d'évaluation du financement à impact positif – 2012/2013**

La première phase de ce projet s'est constituée autour de la définition d'une méthodologie commune d'identification et d'évaluation des impacts positifs et négatifs des opérations dans un périmètre clarifié : secteurs, sujets transversaux, PME/ PMI-coopératives, pays.

**-> Seconde phase : Pilote opérationnel et Reporting - 2014**

- **Tester la méthodologie à plusieurs institutions financières sur un cas concret** à travers un projet d'investissement portant sur une problématique « climat/ énergie » avec pour objectif de faire émerger des solutions de financement complémentaires de celles déjà mises en place quand celles-ci atteignent leurs limites

- **Engager une réflexion sur la mesure de l'implication du secteur financier dans le « Financement à Impact Positif »:** (reporting origines/impacts). Il s'agit de contribuer par ce travail à une meilleure traçabilité et une meilleure transparence des informations relatives au périmètre de financement à impact positif.

-> **Porter l'initiative au plan international**, notamment dans le cadre de:

- la conférence internationale sur le climat PARIS CLIMAT 2015,
- les discussions des Nations Unies sur la suite des Objectifs du Millénaire,
- les négociations relatives au « Green Climate Fund » lancé par l'UNFCCC



**ANNEXE 3****DEMARCHE SECTORIELLE DU SECTEUR FINANCIER SUR LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE****Contexte****La mesure des émissions de gaz à effet de serre pour les activités financières**

Face aux enjeux du changement climatique, le secteur financier témoigne d'un réel besoin de disposer de méthodes adaptées en matière de quantification et de suivi des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans son secteur.

**L'ORSE, l'ADEME, l'Association Bilan Carbone (ABC) et la Caisse des Dépôts, avec la participation de nombreux acteurs financiers (Crédit Agricole, Société Générale, MAIF...) et avec l'expertise technique de Carbone 4, ont lancé en 2013 un groupe de travail destiné à l'élaboration d'un guide méthodologique des émissions de GES du secteur financier.**

L'objectif de ce projet est double :

- 1. Proposer des lignes directrices pour la quantification des émissions liées au fonctionnement propre des organisations.** Concernant cet axe, l'objectif est d'harmoniser et de simplifier les méthodes existantes de reporting des émissions GES tout en proposant des bonnes pratiques de reporting.
- 2. Formaliser des recommandations méthodologiques pour la quantification des émissions induites par leurs activités (financements, investissements...).** Les acteurs du secteur financier sont au cœur du changement d'orientation des financements propres à favoriser la sobriété carbone.

En s'engageant dans cette initiative volontaire d'élaboration d'un guide méthodologique des émissions GES, les acteurs financiers disposeront **d'un support méthodologique dédié à leur secteur. La réflexion méthodologique commune** conduite dans le cadre de cette initiative permettra aux acteurs de se fonder sur **un langage commun et des axes partagés.**

Les travaux autour de ce guide sectoriel sont menés en lien étroit avec d'autres initiatives de même nature conduites au plan international et européen et avec toutes les parties prenantes impliquées sur le sujet.

Après une période d'élaboration et d'expérimentation au printemps, une phase de consultation s'effectuera du 26 mai au 25 juin 2014 et **les travaux finaux seront accessibles dès l'automne 2014.**

**ANNEXE 4****LES GREEN BONDS****Contexte**

Les différents scénarios de la transition énergétique prévoient des besoins investissements additionnels de plusieurs dizaines de milliards d'euros par an en France. L'ANCRE évoque même le chiffre de mille milliards d'euros entre 2010 et 2050. La question du financement de cette transition énergétique est donc un enjeu clef.

- **Les investissements requis pour réussir cette transition énergétique concernent principalement des infrastructures : transport en commun, efficacité énergétique des bâtiments, nouvelles infrastructures de production d'énergie sobre en carbone.** Il s'agit donc essentiellement d'actifs financés par de la dette. Or, dans un contexte général de désintermédiation des acteurs bancaires, cette dette sera de plus en plus financée par des obligations. **Le financement de la transition énergétique est donc largement une question obligataire.**
- **Les marchés obligataires mondiaux sont énormes. Les investisseurs institutionnels y sont les principaux acteurs (organismes de retraite, assureurs, organismes de placement collectif et fonds souverains) et détiennent collectivement plus de plus de 80 000 milliards de dollars. Mais comment canaliser davantage cette épargne obligataire vers des actifs « verts »?** En effet, ces investisseurs s'intéressent avant tout au rendement et à la sécurité de leur placement, avant toute considération environnementale. Il n'est donc pas évident de canaliser plus d'épargne obligataire vers la transition énergétique. A titre d'exemple, les obligations de projets – qui seraient parfaitement adaptées au financement de ces infrastructures citées ci-dessus – exigent des investisseurs une technicité et l'acceptation d'une illiquidité trop importante pour que les volumes mobilisables soient à la hauteur des enjeux.
- **Lors des dix dernières années, les investisseurs institutionnels ont pourtant de plus en plus intégré les questions sociales et environnementales dans leur gestion.** La croissance des actifs sous gestion ISR en témoigne: ils approchent aujourd'hui 170 milliards d'euros en France. Il existe donc chez les investisseurs institutionnels français un intérêt pour le sujet, sur lequel il est possible de s'appuyer.

-> **C'est dans contexte que les Green Bonds interviennent comme un outil potentiel du financement de la transition énergétique.**

**LES GREEN BONDS SONT DES OBLIGATIONS SENIOR NON GARANTIES POSSÉDANT DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES IDENTIQUES AUX OBLIGATIONS STANDARDS EMISES PAR UN EMETTEUR DONNES.**

En particulier, pour un émetteur donné, un *Green Bond* a le même prix, la même séniorité, la même notation et se place de la même manière qu'une autre obligation du même émetteur.

**LES FONDS LEVÉS PAR LES GREEN BONDS SONT ALLOUÉS AU FINANCEMENT DE PROJETS OU D'ACTIVITÉS À VOCATION SOCIALE OU ENVIRONNEMENTALE:**

- **Les fonds levés par les Green Bonds sont alloués à des projets environnementaux ou des activités qui incluent explicitement des objectifs environnementaux,** tel que le financement de transition énergétique, de lutte contre le réchauffement climatique ou l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports en commun, bâtiments économes, adaptation des réseaux énergétiques, déchets et gestion de l'eau, préservation de la biodiversité, etc.)

- Certaines transactions (Obligations Responsables) sont aussi allouées à des activités et projets sociaux, généralement liés à l'accès à des biens ou services essentiels pour les populations les plus défavorisées ou fragiles : logement social, hôpitaux, micro-finance, etc.

#### **CETTE SPECIFICITE DES GREEN BONDS SE RETROUVE DANS LEUR STRUCTURATION QUI SE CARACTERISE PAR:**

- Une documentation sur l'utilisation des fonds,
- Un processus clair d'évaluation et de sélection des projets financés revus se référant à des tiers indépendants,
- Une grande transparence sur le suivi des fonds levés,
- Un reporting annuel permettant aux investisseurs de suivre l'affectation des fonds levés

#### **LE MARCHÉ DES GREEN BONDS : VERS UNE STANDARDISATION VIA LES GREEN BONDS PRINCIPLES (GBP)**

- Les *Green Bonds Principles* sont aujourd'hui **soutenus par 25 banques<sup>20</sup> dans le monde**
- **Le marché des *Green Bonds* s'engage aujourd'hui vers une standardisation** à travers les GBP qui assurent l'intégrité du marché des green bonds. Ils incluent aussi des recommandations concernant :
  - L'utilisation des fonds
  - Le processus d'évaluation et de sélection des projets
  - La gestion des fonds levés
  - Le reporting

#### **LA FRANCE DISPOSE DE PLUSIEURS ATOUTS SUR LE MARCHÉ DES GREEN BONDS**

- En dehors des supranationaux (BEI, Banque Mondiale), les principaux émetteurs de Green Bonds se trouvent en France: EDF, Unibail Rodamco, Air Liquide, Région Ile de France. Cette tendance devrait se poursuivre.
- Une des banques d'investissement les plus actives sur ce marché, fondatrice des *Green Bonds Principles*, Crédit Agricole CIB, se trouve à Paris.

<sup>20</sup> - Quatre banques fondatrices : Bank of America Merrill Lynch, Citi, Crédit Agricole CIB et JPMorgan Chase & Co  
 - Neuf banques initialement supportrices : BNP Paribas, Daiwa Capital Markets Amérique Inc., Deutsche Bank, Goldman Sachs, HSBC, Mizuho Securities, Morgan Stanley, Rabobank et SEB  
 - Douze banques ayant annoncé leur soutien en avril 2014: Barclays, BMO Groupe financier, Crédit Suisse AG, DNB, DZ BANK AG, ING, Lloyds Bank, Mitsubishi UFJ Securities, Nomura, RBC Marchés des Capitaux, Santander Global Banking & Markets et Société Générale.